

## **La Ville de Mercier en route vers une certification ISO anticorruption**

Mercier, le 11 juillet 2018 – Le conseil municipal de la Ville de Mercier est très fier d’avoir franchi une nouvelle étape vers la certification ISO anticorruption en adoptant quatre résolutions en ce sens lors de sa séance ordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2018. À terme, la Ville de Mercier pourrait d’ailleurs être la première municipalité québécoise à être accréditée par l’organisme international.

La norme ISO 37001:2016 est une norme internationale qui définit des exigences pour l'établissement, la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration d'un système de gestion anticorruption. Cette norme est conçue pour aider les organismes à prévenir, à détecter et à lutter contre la corruption.

Les quatre résolutions adoptées par le conseil municipal visent notamment à inclure la gestion anticorruption au sein de l’organigramme de la Ville de Mercier. Elles établissent également les bases de méthodes de gestion visant à prévenir toute corruption dans les processus de l’administration municipale. « Ces démarches s’inscrivent parfaitement dans le respect de nos valeurs fondamentales que sont l’intégrité, la transparence, la rigueur, le partenariat et le respect », a souligné la mairesse de Mercier, Lise Michaud.

Au cours des prochains mois, l’ensemble des processus de gestion seront documentés et revus afin de se soumettre aux exigences de la norme. Une fois cette étape terminée, la Ville se soumettra à un audit formel, en 2019, ce qui lui permettra d’obtenir officiellement sa certification ISO 37001.

-30-

Source : Vincent Lanctôt  
Direction des communications et des technologies de l’information  
450 691-6090, poste 235